

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

20 – 21 Septembre 2017

INTEGRATION D'UNE PARCELLE PRIVEE SERVANT D'ASSISE A L'AVENUE VICTOR HUGO DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

Vu l'article 2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article « E » de l'acte d'achat de la société SOCOMAR représentée par Madame LOBIOS Reine aux époux MEDAN du 11 août 1976 définissant les conditions juridiques relatives à la cession gratuite de terrain pour l'aménagement d'un carrefour et d'une voie,

Vu la délibération du 5 juin 1987 portant convention entre la commune et les sociétés SODIPRAL et SOCOMAR relative à la cession d'un terrain de 339 m² supplémentaire pour la création de la voie contre l'utilisation d'un parking communal de 900 m²,

Vu le courrier du 23 septembre 2015 de Mme LOBIOS Reine entérinant la cession gratuite à la commune d'un terrain de 886 m²,

Vu le document d'arpentage et l'extrait du plan cadastral délimitant l'emprise de la voie effective à 852 m²,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition gratuite de trois parcelles, propriété de la Société de Construction des Supermarchés, représentée par Madame LOBIOS Reine, domiciliée 11 rue des Lilas à Moissac, représentant une superficie totale de 852 m², comme détaillée dans le tableau ci-dessous :

	SECTION	N° DE PARCELLE	SURFACE EN M ²
EMPRISE DE LA VOIE	DK	1235	289
	DK	1232	552
	DK	1230	11
TOTAL			852

APPROUVE le classement des parcelles ci-dessus mentionnées dans le domaine public voirie,

CHARGE l'étude Guillaumat, sise à Moissac 14 rue Guilleran, d'établir l'acte correspondant,

DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette cession.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :